



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

Finexpo

Rapport annuel 2013

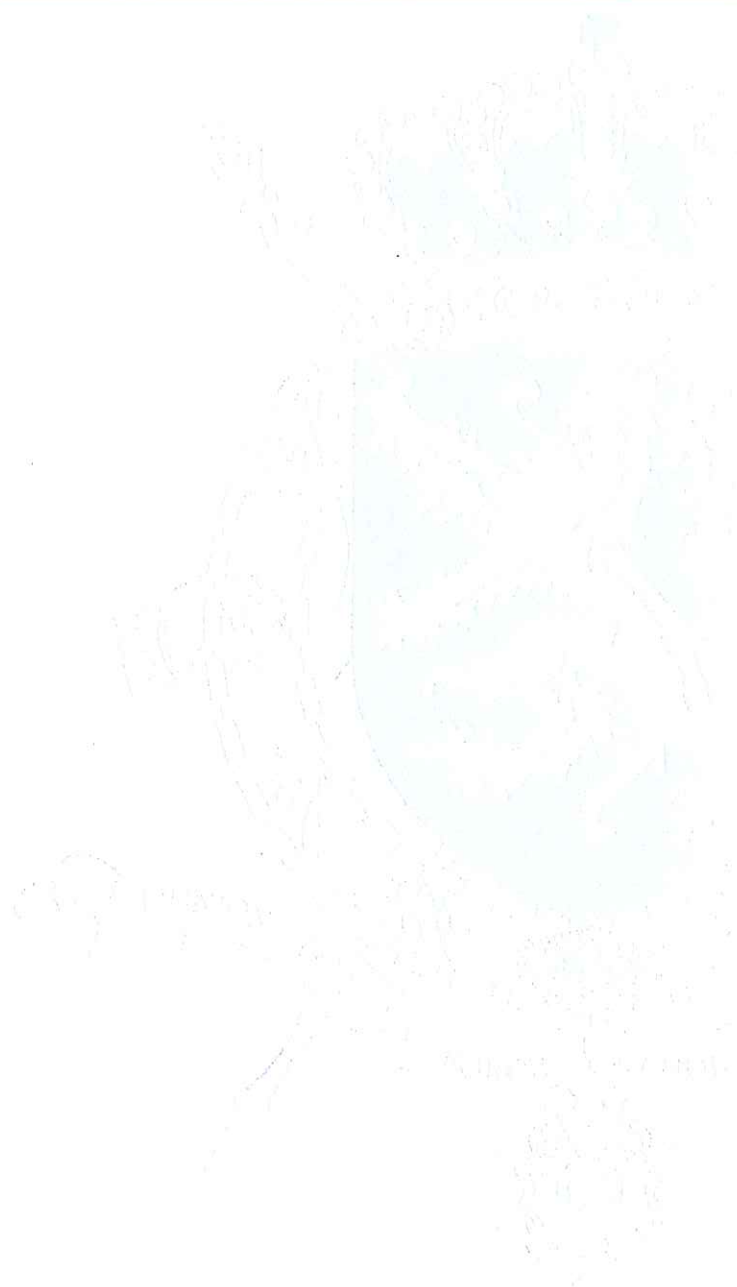


Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
1 FINEXPO	2
1.1 ROLE DE FINEXPO.....	2
1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ?	2
1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO / DUCROIRE.....	3
1.4 REUNIONS DU COMITE EN 2013.....	3
2 INSTRUMENT COMMERCIAL : LA STABILISATION	4
DU TAUX D'INTÉRÊT	4
2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES	4
2.1.1 Répartition par pays de destination.....	4
2.1.2 Devises	4
2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR.....	5
2.1.4 Montant des crédits	5
2.2 ARRETES MINISTERIELS - DOSSIERS DE STABILISATION	5
2.2.1 Répartition par pays de destination.....	5
2.2.2 Devises	6
2.2.3 Montants des crédits.....	6
3. INSTRUMENTS D'AIDE : BONIFICATION D'INTÉRÊT ET DON	7
3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES	7
3.2 BONIFICATIONS D'INTERET.....	7
3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	7
3.4 DON.....	8
3.5 ARRETES MINISTERIELS - BONIFICATIONS D'INTERET AVEC OU SANS DON COMPLEMENTAIRE.....	8
4. BUDGET	9
4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES (AMB).....	9
4.2 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION.....	9
4.3 RECETTES	10
5. PRÊTS D'ETAT À ETAT	12
5.1 DOSSIERS DE PRETS D'ÉTAT TRAITES PAR FINEXPO.....	12
5.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES.....	12
5.3 PROGRAMME - APPROBATIONS ET AFFECTATIONS	12
5.3.1 Programme 2013.....	12
5.3.2 Information concernant deux annulations de prêt d'État approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé.....	14
5.3.3 Information concernant les résultats de deux études de prix et 3 suivis de prêts non liés.....	14
5.4 GESTION FINANCIERE	15
5.4.1 Situation budgétaire pour 2013.....	15
5.4.2 Montants engagés en 2013:.....	16
5.4.3 Montants liquidés en 2013:	16
5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts	16
6 FINEXPO ET L'OCDE	18
6.1 REGLES DE L'ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC.....	18
6.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDITS A L'EXPORTATION ET GROUPE DES PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT: PRINCIPAUX SUJETS ETUDIÉS.....	19
7. CONCLUSIONS	211

1 Finexpo

Le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation.

Le Manuel Finexpo décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Les versions en français, néerlandais et anglais du Manuel se trouvent sur le site web du SPF Affaires étrangères http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/diplomatie_economique/finexpo/

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

La présidence du Comité Finexpo est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

"Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, tout en prenant compte également d'autres éléments d'appréciation dans la formulation de ses avis.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c'est-à-dire le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

En 2013, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à l'État disposait d'un montant de 50 millions d'euro en crédits d'engagement et d'un montant de 26 millions d'euro en crédits de liquidation.

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui gère la gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations des taux d'intérêt disposait à cet effet d'un montant de 34.608.000 euro en crédits d'engagement et d'un montant de 22.423.000 euro en crédits de liquidation.

En 2013, des Arrêtés ministériels ont été signés pour 8 dossiers de stabilisations et bonifications d'intérêt. Le montant total des crédits pour l'ensemble des 8 dossiers se monte à 31.365.732,48 euro contre 143.272.332,47 euro en 2012, 540.115.056,51 euro en 2011.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences et répond aussi aux exigences internationales en respectant les règles OCDE définies dans

l'Arrangement sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises actives dans le domaine des biens d'équipements (ou infrastructure) et des services y afférents, qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à moyen et long terme. Le client intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement bancaire dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo / Ducroire

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le Secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger le questionnaire standardisé, commun au Ducroire et à Finexpo, sur leurs sites respectifs : www.credendogroup.com ou <http://diplomatie.belgium.be> via la rubrique 'diplomatie économique'. Ce questionnaire informatisé constitue le document de base commun pour le traitement de toute demande: l'assurance-crédit, la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don et le prêt d'État à État.

1.4 Réunions du Comité en 2013

Au cours de l'année 2013, le Comité Finexpo s'est réuni 8 fois et a rendu des avis sur 43 dossiers contre 72 dossiers en 2012 et 66 dossiers en 2011. En 2013, le Comité a examiné 7 dossiers de Prêts d'Etat à Etat (2 liés et 5 déliés) contre 8 en 2012 et également 8 en 2011. Le Comité a également examiné 26 dossiers de stabilisation (contre 56 en 2012 et 2011), il a instruit 8 nouvelles demandes de bonification d'intérêt avec don complémentaire (contre 8 en 2012 et 15 en 2011) et il a examiné une demande de don pur alors qu'il n'en avait pas reçu en 2012, 2011 et 2010.

2 Instrument commercial : la stabilisation du taux d'intérêt

Depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations. La règle générale est que le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manuel Finexpo' mis à disposition sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

2.1 Nombre de dossiers traités

Au cours de l'année 2013, Finexpo a traité 26 dossiers de stabilisation, contre 56 dossiers de stabilisation en 2012 et 51 en 2011.

2.1.1 Répartition par pays de destination

Les 26 dossiers de stabilisation traités en cours de réunion Finexpo concernaient 18 pays différents.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation par pays destinataire des exportations.

Brésil	1	Ukraine	1
Rép. Dominicaine	1	Russie	1
Egypte	1	Espagne	1
France	1	Togo	1
Gabon	2	Tunisie	1
Grèce	1	Turquie	8
Indonésie	1	Emirats Arabes Unis	1
Kenya	1	Afrique du Sud	1
Mexique	1	Nigeria	2

Il y a eu une large répartition des demandes sur différents pays avec une concentration spécifique de demandes pour des contrats en Turquie.

2.1.2 Devises

En 2013, les demandes de stabilisation ont uniquement porté sur les devises en euro et en dollar US tout comme en 2012 et 2011.

Sur 26 dossiers examinés, il y a eu 24 demandes de stabilisation en euro et 2 demandes de stabilisation en dollar américain. En 2012, il y avait eu 56 dossiers

traités dont 49 demandes de stabilisation exprimées exclusivement en euro. En 2011, il y avait eu 41 demandes de stabilisation en euro sur 51 dossiers examinés.

En 2013 tout comme en 2012 et 2011, Finexpo n'a reçu aucune demande en Yen ou en CHF. .

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Avant 2011, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 euro, n'ayant pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou n'ayant pas reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances, étaient soumises au Conseil des Ministres.

Depuis 2011, avec les mesures de prudence imposées par le Gouvernement tous les dossiers d'une valeur d'engagement de plus de 3.500 euro doivent obligatoirement être soumis au Conseil des Ministres. Cette nouvelle procédure implique que le processus d'octroi de la promesse Finexpo est plus long et cela peut créer certains retards dans les négociations entre les exportateurs et leurs interlocuteurs étrangers.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 26 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 418.538.843,06 euro. Le montant en crédits libellé en euro se chiffre à 333.120.495,69 euro et le montant en crédits libellé exclusivement en dollars US se chiffre à un équivalent de 85.418.347,37 euro. La part de l'euro dans le montant total des crédits est de 79,59% contre 20,41% pour le dollar. La hausse de pourcentage de la part du dollar par rapport à 2012 est liée à quelques gros dossiers négociés en USD.

En 2012, le montant total en crédits était de 500.298.965,44 euro pour 56 dossiers. En 2011, le montant total en crédits était de 847.197.456,73 euro pour 51 dossiers. En 2012, la part de l'euro était de 86,21% et la part du dollar US était de 13,79 %..

2.2 Arrêtés Ministériels - Dossiers de stabilisation

En 2013, des AMB ont été signés pour 5 dossiers de stabilisation. En 2012, 8 dossiers de stabilisations avaient été signés et 15 dossiers avaient été signés en 2011. D'une manière générale, depuis des années, le recours à la stabilisation reste limité mais les exportateurs plaident néanmoins pour le maintien de cet instrument.

2.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2012, des AMB de stabilisation ont été signés pour 3 pays différents, ils étaient au nombre de 8 en 2012 et de 11 en 2011.

Les pays pour lesquels un Arrêté ministériel de stabilisation a été signé en 2013 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Turquie	3
Inde	1
Kenya	1
Total	5

Ce tableau fait apparaître qu'aucun AMB n'a été signé pour un pays de la zone euro. C'était déjà le cas en 2012, 2011, 2010 et 2009.

2.2.2 Devises

En 2013, parmi les 5 Arrêtés ministériels, 1 dossier portait sur un contrat stabilisé en dollar US. Cela s'était également produit en 2011, il y avait eu 9 contrats signés en euro contre 6 signés en dollars.

En 2012, tout comme en 2010, l'ensemble des dossiers portaient sur des contrats stabilisés en euro.

2.2.3 Montants des crédits

Pour 2013, le montant des crédits des 5 dossiers de stabilisation équivaut à 10.746.990,82 euro et le montant d'engagement total s'élève à 401.234,90 euro.

Pour 2012, pour les 8 dossiers de stabilisation, le montant de crédit équivalait à 89.256.638,97 euro et le montant d'engagement total s'élevait à 2.562.178,43 euro.

En 2011, le montant de crédit pour les stabilisations équivalait à 474.189.692,69 euro et il y avait eu un engagement total de 11.580.403,34 euro.

3. Instruments d'aide : bonification d'intérêt et don

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2013, le service Finexpo a instruit 8 nouveaux dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire (8 en 2012 et 14 en 2011). Il n'y a pas eu de demandes de bonification d'intérêt qui ne soit accompagnée par un don complémentaire.

La bonification avec don complémentaire est l'instrument financier qui permet le mieux de s'adapter aux exigences de financement du débiteur qui, in fine, est responsable du remboursement du crédit octroyé par la banque de l'exportateur.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire se retrouve également dans le Manuel Finexpo publié sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

3.2 Bonifications d'intérêt

Tout comme en 2012, aucune demande de bonification d'intérêt seule n'a été introduite en 2013. Cela s'explique notamment par l'impact important des coûts de liquidité engendrés par une période de remboursement plus longue.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2013, une bonification d'intérêt avec don complémentaire a été demandée pour 8 dossiers. Les dossiers concernent principalement les secteurs de l'approvisionnement, du traitement et de l'épuration en eau, la gestion des déchets, les télécommunications, les installations en matière d'hygiène hospitalière et le matériel hospitalier.

En 2013, les 8 projets représentaient un montant total en crédits de 66.834.519,87 euro. Le crédit d'engagement (impact budgétaire) s'élevait à 27.440.759,53 euro.

En 2012, il y avait eu 8 dossiers de bonifications d'intérêt avec don complémentaire qui représentaient un montant total de crédit de 88.906.244,87 euro et un crédit d'engagement de 34.854.542,79 euro.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre, le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire. Ce phénomène continue à être très visible dans un pays comme le Vietnam.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2013 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur, le montant du crédit et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du crédit	Impact budgétaire
Kenya	Approvisionnement en eau	15.045.708,94€	6.185.047,68€
Kenya	Télécommunication	8.732.046,93€	3.548.155,73€
Sri Lanka	Approvisionnement en eau	12.996.578€	5.124.253,82€
Vietnam	Matériel hospitalier	2.406.538€	1.107.402,92€
Vietnam	Matériel hospitalier	4.964.500€	2.358.769,03€
Vietnam	Véhicules de secours	9.987.204€	4.326.114,20€
Vietnam	Traitement des eaux usées	10.014.248€	3.298.946,64€
Vietnam	Gestion et recyclage des déchets	2.687.696€	1.166.569,51€
	TOTAL	66.834.519,87€	27.115.259,53€

3.4 Don

En 2013, une demande de don pur a été examinée par le Comité Finexpo. Il s'agissait d'un dossier dans le secteur des installations hospitalières en Egypte. Le crédit d'engagement s'élevait à 325.500€.

Dans le courant de l'année 2012, tout comme en 2011, il n'y avait pas eu de demande de don pur.

Une description de la procédure pour le don se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.5 Arrêtés Ministériels - Bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire

En 2013, tout comme en 2012 et 2011, seules des bonifications avec don complémentaire ont fait l'objet d'Arrêtés ministériels. Il y en a eu 3 en 2013, et il y en avait eu 6 en 2012 et 7 en 2011.

Les bonifications avec don complémentaire ont été octroyées pour des projets en Arménie, au Ghana et au Kenya.

En 2013, pour l'ensemble des 3 projets le montant total en crédits bonifiés atteignait 20.618.741,66 euro et le montant d'engagement finalisé s'élevait à 7.397.731,95 euro.

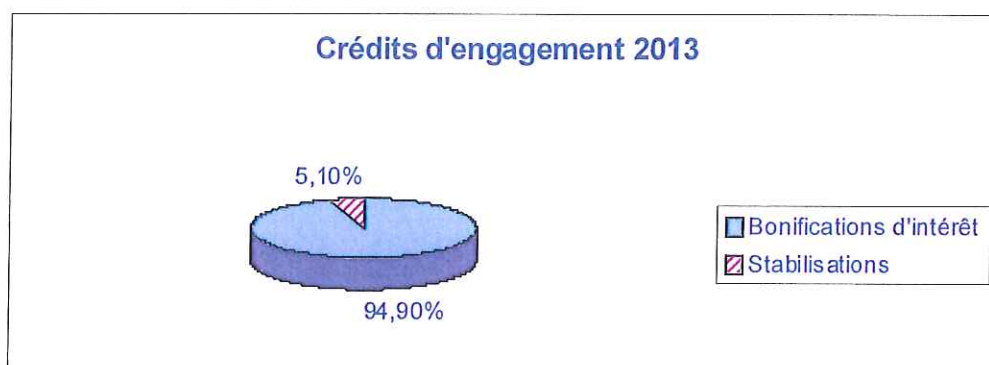
En 2012, le montant total en crédits bonifiés était de 54.015.693,50 euro pour 6 Arrêtés ministériels, et il était de 65.925.363,82 euro pour 7 AMB en 2011.

4. Budget

4.1 Crédits d'engagement finalisés – Arrêtés Ministériels(AM)

A la fin de l'année 2013, le montant des crédits d'engagement finalisés s'élevait à 7.798.966,85 euro. Le montant est réparti comme tel : 401.234,90 euro pour les stabilisations engagées et 7.397.731,95 euro pour les bonifications avec don. Le montant total des crédits d'engagement finalisés était de 25.270.946,51 euro en 2012 et de 35.057.929,04 euro en 2011.

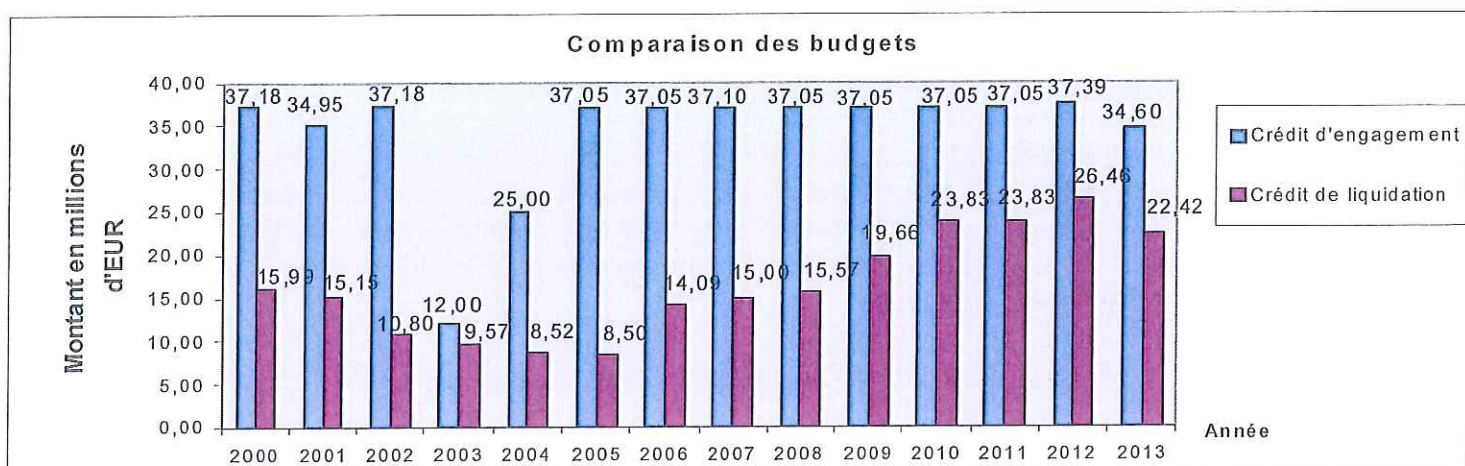
94,9 % du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2013 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don et 5,1 % à des stabilisations d'intérêts. Ce rapport était de 89,86% vs 10,14% en 2012 et de 66,97 % vs 33,03% en 2011.



4.2 Crédits d'engagement et de liquidation

En 2013, Finexpo disposait d'un montant de 34.608.000 euro en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire et les dons, et de 22.423.000 euro en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le graphique ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2002 à 2013, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.



Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses. La part des bonifications d'intérêt en euro dans le crédit de liquidation total était de 99,7% pour 2012. Elle était de 94,2 % en 2009, 98,47 % en 2010 et de 99,96 % en 2011

4.3 Recettes

A chaque échéance semestrielle d'un dossier de stabilisation, sur base du TICR («taux d'intérêt commercial de référence») ou en anglais CIRR («Commercial interest reference rate»), et de l'Euribor/Libor à 6 mois, le calcul pour établir s'il y a eu des recettes ou des dépenses pour l'État est effectué. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prend en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paie la différence à l'État.

Tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial ou de la convention de financement si celle-ci est signée plus de 6 mois après la signature du contrat commercial. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2013 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 15.427.651,55 euro contre 9.636.444 euro en 2012 et 9.869.937,89 euro en 2011

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis quelques années, et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite, ont eu pour conséquence une augmentation des recettes en faveur de l'Etat. Le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR, a été majoritairement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient donc de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge depuis de nombreuses années pourraient se transformer en dépenses dans le futur si les taux d'intérêt repartaient à la hausse.

Recettes :

Année	Montant
2003	24.900.000 €
2004	19.500.000 €
2005	12.890.000 €
2006	7.220.000 €
2007	2.700.000 €
2008	1.400.000 €
2009	55.400.000 €
2010	11.440.000 €
2011	9.870.000 €
2012	9.630.000 €
2013	15.427.651,55

Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

5. Prêts d'Etat à Etat

5.1 Dossiers de prêts d'Etat traités par Finexpo

En 2013, Finexpo a traité 2 dossiers d'aide liée et 5 dossiers d'aide non liée.

5.2 Dossiers soumis au Conseil des Ministres

9 projets ont été soumis pour accord au Conseil des Ministres dont 6 nouveaux projets, 1 extension d'un projet déjà approuvé et 2 projets pour annulation.

Le Conseil des Ministres ne peut approuver des engagements de crédits que dans les limites de l'année budgétaire.

5.3 Programme - approbations et affectations

5.3.1 Programme 2013

Le programme de prêts à des États étrangers, approuvé par la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année 2013, s'élève à 50.000.000 euro. Le Conseil des Ministres a approuvé, les 1^{er} mars et 13 décembre 2013, des prêts d'Etat à Etat pour un montant total de 25.249.820 euro.

Les montants approuvés dans le cadre du programme 2013 concernaient 6 pays différents et ont été répartis comme suit.

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Algérie		2.750.000	6.842.400			
Burkina Faso		2.750.000				
Burundi						5.700.000
Congo-Brazza			10.000.000			
DRC						
Equateur						
Ethiopie						
Philippines						
Gambie						
Ghana	7.801.900	4.086.650	19.287.100	6.690.000		2.438.400
Guinée						
Indonésie		210.000				
Côte d'Ivoire						
Cameroun	14.569.350			7.066.800		
Cap Vert						
Kenya		19.753.000	13.045.400	9.512.000		4.584.970
Malawi						
Maldives						
Mali						
Mongolie						3.842.100

Mozambique	3.055.000					
Népal						
Nicaragua			938.300			
Niger		9.088.012				
Ouzbékistan						
Perou						
Sao Tomé	980.800					
Sénégal			4.000.000			
Soudan						3.750.000
Tanzanie	790.550					
Tunisie						
Vietnam	3.550.605,50		5.600.000	5.275.700	7.058.000	4.934.350
Zambie				7.765.000		
Total	30.748.205,50	35.887.662	59.713.200	36.609.500	7.058.000	24.889.820

Ci-dessous, on trouve une description succincte de chaque projet approuvé :

- a) **Burundi** : il s'agit d'un prêt délié pour le financement d'une centrale thermique au diesel. Le Burundi espère sur le moyen-long terme arriver à combler l'important déficit énergétique en augmentant les capacités d'un certain nombre de centrales hydroélectriques existantes et en construisant de nouvelles. Dans les périodes de pic d'utilisation et dans les longues périodes de sécheresse il y aura des besoins de produire de l'électricité via des centrales diesel. Le prêt d'état finance la conception, la livraison, la mise en service et le démarrage de la centrale. Ce prêt fournira également l'assistance technique pour la gestion du personnel de la Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité.
- b) **Ghana** : Il s'agit d'un financement supplémentaire, via un prêt délié, pour un projet d'approvisionnement en eau à Essakyir pour lequel en 2010 un financement mixte avait déjà été alloué. Ce financement doit être utilisé pour (i) l'extension du réseau de transmission vers le Nord via des travaux supplémentaires effectués sur la station de pompage, (ii) le remplacement des canaux de transmission en amiante à Aspam, et (iii) l'extension du réseau de distribution. Deux villages qui se trouvent à proximité de l'usine de traitement sont inclus dans le projet.
- c) **Kenya** : il s'agit du financement d'un projet pour l'amélioration des soins de santé au niveau des districts via la modernisation d'équipements de laboratoire et d'appareils de radiologie et via une meilleure formation. 50 hôpitaux de districts recevront du matériel de laboratoire approprié et pour 8 d'entre eux les services de radiologie seront modernisés. Dans une première phase les équipements de 8 hôpitaux seront rénovés et, après les résultats d'une étude indépendante, les équipements des 42 autres hôpitaux seront également renouvelés ou pas.
- d) **Mongolie** : il s'agit du financement pour la réhabilitation d'un centre de santé de diagnostic et de traitement dans l'Ouest de la Mongolie. Ce projet viendrait en aide à environ 300.000 habitants de la région. La réhabilitation ira de pair avec une meilleure formation du personnel. La Mongolie offre de cofinancer ce projet. Un projet similaire a déjà été financé dans l'Est de la Mongolie.

- e) **Soudan** : il s'agit d'un prêt délié pour le financement d'un projet d'eau potable en milieu rural pour lequel la livraison des pompes n'est qu'une partie du projet. D'autre part dans 8 Etats du nord du Soudan des câbles de commande et des panneaux de contrôles sont également financés. Un partenaire de la coopération au développement japonais accordera une assistance technique et exercera un contrôle sur la bonne exécution du projet. Une petite partie du montant PEE est utilisée pour cela.
- f) **Vietnam** : financement pour la livraison et l'installation de 16 moteurs diesel pour locomotives qui seront utilisées sur la ligne Ho Chi Ming City – VIHN. Les vieux moteurs seront remplacés et ainsi les locomotives pourront rester opérationnelles pendant encore 20 ans. Ce projet s'intègre dans la Stratégie de Développement socio-économique du Vietnam dans laquelle les infrastructures de transports doivent être rehaussées. Une importante partie d'assistance technique est prévue dans le projet. L'intérêt belge est élevé car la construction des moteurs se fait en Belgique et le know-how est entièrement entre les mains belges.

5.3.2 Information concernant deux annulations et une prolongation de prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé

- a) Annulation de la décision du Conseil des Ministres du 3 décembre 2004 approuvant un prêt d'Etat s'élevant à 2.300.000 euro au profit de la Côte d'Ivoire afin de contribuer au financement concessionnel d'un collecteur de déchets à Abobo à Abidjan. Seule de l'aide déliée peut encore être attribuée à la Côte d'Ivoire.
- b) Annulation de la décision du Conseil des Ministres du 3 décembre 2010 dans laquelle un prêt d'Etat de 10.000.000 euro en faveur du Congo-Brazzaville fut approuvé pour le financement d'un projet d'électrification de la ville d'Ouessou et de villes principales du département de la Cuvette-ouest. L'électrification de la ville d'Ouessou a été effectuée sur base commerciale et l'électrification des villes principales fut exécutée via un concurrent principal de l'entreprise belge. Le prêt d'état accordé fut donc superflu.
- c) Prolongation de la durée de validité de 3 ans du prêt d'Etat du 5 juillet 2007 d'un montant de 423.633,29 euro en faveur de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la livraison et l'installation d'un injecteur pour l'Hydrocentrale de Sanga. Le projet est en grande partie accompli mais en raison d'une saisie sur le solde impayé de la RDC l'entreprise ne peut pas être payée. Le projet a été prolongé jusqu'à ce que la saisie sur solde soit levée.

5.3.3 Information concernant les résultats d'une étude de prix et 5 suivis de prêts non liés

L'étude de prix :

- En 2013 une étude de prix a été demandée pour un prêt délié pour le financement de « Kajiado rural water supply project » au Kenya. D'après le rapport, il apparaît que les prix sont conformes aux prix du marché et que le

projet est durable et pertinent. Ce projet doit encore être soumis au Conseil des Ministres. Cette étude de prix a été accomplie par la Coopération Technique Belge (CTB).

Suivi des projets :

- Suivi du projet d'approvisionnement en eau pour la ville de Loumbila au Burkina Faso pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 27 novembre 2009 un prêt d'Etat de 2.750.000 euro. Ce projet est dans sa phase finale, mais il a été demandé pour engager le solde restant en partie de forer 7 puits additionnels qui seront actionnés avec des pompes à eau.
- Suivi d'un prêt lié pour le financement de la modernisation des équipements de radiologie dans 23 hôpitaux au Ghana pour lequel le Conseil des Ministres du 17 décembre 2009 a approuvé un prêt d'état de 2.607.500 euro. Ce projet est bientôt finalisé et le rapport de fin d'évaluation sera réalisé dans la 1^{er} moitié de 2004.
- Suivi du prêt délié au Sénégal pour l'installation d'un système radio pour la sécurité maritime d'un montant de 4.000.000 euro qui fut approuvé par le Conseil des Ministres le 19 novembre 2010. Ce projet est toujours en cours.
- Suivi de la première phase (répartition du marché) du développement des TIC dans l'enseignement secondaire et la formation des enseignants en Zambie pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 4 novembre 2011 un prêt d'Etat de 7.765.000 euro. Ce projet doit encore démarrer.

Ces missions de suivis ont été effectuées par la CTB.

- Suivi de la première phase (répartition du marché) du développement des TIC dans l'enseignement secondaire et la formation des enseignants au Ghana pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 18 novembre 2011 un prêt d'Etat d'un montant de 6.690.000 euro. La procédure d'adjudication est dans sa phase finale.

Cette mission de suivi a été effectuée par une équipe de la VUB sous la direction du Professeur Marc Nyssen.

5.4 Gestion financière

5.4.1 Situation budgétaire pour 2013

Pour l'année 2013, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 50.000.000 euro.

Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits sur l'allocation de base 14.54.14.84.44 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 50.000.000 euro et à 26.000.000 euro.

5.4.2 Montants engagés en 2013:

Pays	Montant
Burundi	€ 5.700.000,00
Ghana	€ 2.438.400,00
Kenya	€ 4.584.970,00
Mongolië	€ 3.842.100,00
Soudan	€ 3.750.000,00
Vietnam	€ 1.113.000,00

Le montant total engagé se monte à 21.428.470,00 euro, ce qui donne un solde de 28.571.530,00 euro.

5.4.3 Montants liquidés en 2013:

Pays	Montant
Ghana	€ 261.175,06
Kenya	€ 5.413.935,89
Sénégal	€ 1.230.167,65
Vietnam	€ 5.452.388,12
Total	€ 12.357.666,72
Solde	€ 13.642.333,28

5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2013 et au 31 décembre 2013 s'élèvent respectivement à 22.619.591,17 euro et à 960.717,35 euro. Les arriérés à percevoir au 31 décembre 2013 s'élèvent à 11.615.408,81 euro.

Dans le courant de 2013, les paiements effectivement reçus s'élevaient à 6.306.427,77 euro. Au 31 décembre 2013, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient respectivement à 15.153.318,00 euro.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations en 2013 :

Angola, Bangladesh, Bosnie, Botswana, Egypte, Salvador, Philippines, Jamaïque, Jordanie, Croatie, Liban, Malawi, Mali, Maroc, Pérou, République Dominicaine, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Vietnam.

L'Algérie, la Chine, l'Equateur, l'Indonésie et le Népal ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance de 2013.

Le Gabon (en partie), l'Indonésie (en partie), le Kenya et le Pérou (en partie) et le Vietnam ont honoré dans le courant de 2013 leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement.

Le Burkina Faso, Cuba, Djibouti, le Gabon, la Guinée Conakry, le Kenya, les Maldives, le Mozambique, les Seychelles, la Tanzanie et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2013.

6 Finexpo et l'OCDE

6.1 Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève, d'une part, de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque Mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/Hab. est inférieur à 4.086 USD sur base des données de 2012) et des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 4.035 USD en 2011.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Pour 2013 la liste des PMA comprend 49 Etats. La liste des PMA est disponible via le lien suivant : <http://unctad.org/en/pages/alcd/Least%20Developed%20Countries/UN-list-of-Least-Developed-Countries.aspx>. La liste de ces pays se trouve également en annexe du Manuel Finexpo.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque Mondiale en matière de RNB par habitant. Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/Hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/Hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

Le nombre de pays classés comme éligibles à l'aide liée pour 2013 est de 92, en 2012 ils étaient de 91, et de 96 en 2011. La liste se trouve sur le lien suivant : <http://www.oecd.org/fr/tad/xcred/2013-ctryclass-fr-as-of-20-july-2013.pdf>

- Le niveau du Turkmenistan avait dépassé le seuil d'éligibilité en 2011 et est resté au-dessus de ce seuil en 2012. Ce pays est donc devenu en 2013 inéligible à l'aide liée. Deux autres pays (Angola et Tuvalu) devraient être inéligibles compte tenu de leur niveau de RNB mais comme ils sont toujours classifiés comme PMA, ils restent éligibles à l'aide déliée avec cependant l'obligation de respecter un niveau de concessionnalité de minimum 35 %.

- Cinq pays (Belize, Fiji, Irak, Iles Marshall et Tonga) pourraient devenir inéligibles à l'aide liée en 2014 si leur RNB reste au - dessus du seuil d'éligibilité en 2013.

- Le Sud Soudan ayant un RNB par habitant de 1.210 USD avait été ajouté à la liste des PMA en 2012, il reste sur cette liste et doit recevoir de l'aide déliée avec un niveau de concessionnalité de minimum 35 %.

Il est utile de rappeler que, dans le cadre particulier de l'aide liée, l'Arrangement prévoit le respect de deux critères fondamentaux :

a) L'élément-don doit représenter 35 % minimum (50 % pour les PMA) du prêt à taux réduit (soft loan). Ces pourcentages d'élément don doivent aussi tenir compte des 'Sustainable Lending Rules' émises par la Banque Mondiale et le FMI et reprises par l'OCDE.

b) Le critère de non-viabilité financière du projet établi sur base de tableaux de cash flow.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

6.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation et Groupe des Participants à l'Arrangement: principaux sujets étudiés

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi leurs efforts pour finaliser 2 accords :

a) L'accord sectoriel sur les crédits export pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables, de l'atténuation du changement climatique et des ressources en eau a été entériné en 2012 par toutes les parties. Cet accord sectoriel prévoit notamment l'examen de travaux futurs dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et les réseaux électriques intelligents ('smart grids'). Ces travaux futurs font l'objet de débats au sein de l'OCDE mais n'ont pas encore abouti à des conclusions pratiques.

b) L'outreach est également un sujet important qui a été discuté : comment intéresser les nouveaux Etats émergents et particulièrement la Chine à participer aux travaux des groupes de travail et à respecter les règles de l'Arrangement en matière de crédits à l'exportation ? Dans ce cadre, en 2013 trois réunions ont eu lieu à l'initiative des USA, de la Chine et de l'UE. La Chine a souhaité aborder ce thème via l'approche sectorielle (accord sur les Navires). Après discussion il a été décidé de procéder à un examen des secteurs 'Navires ' et 'Equipements médicaux'. En 2013, peu d'avancée a été constatée d'autant qu'il convient aussi que les partenaires puissent converger sur des définitions précises notamment sur la notion de « soutien public »

c) Des discussions ont également débuté sur la révision des taux CIRR. La crise a créé des distorsions entre ECA's proposant des prêts directs et ceux utilisant les systèmes de stabilisation des taux avec le support des banques. Le but de ces discussions est donc de trouver le moyen de rétablir le 'level playing field' entre les différents acteurs assurant un soutien public à l'exportation. Les discussions portent sur des aspects structurels (ex : fixation du taux CIRR dans le temps, composition du taux CIRR etc..) mais aussi sur la possibilité de créer un taux CIRR sur base de taux flottants.

7. Conclusions

S'il est utile de rappeler que Finexpo est avant tout un instrument destiné à soutenir les exportateurs belges, force est de constater qu'il conjugue depuis plusieurs années soutien à l'exportation et aide publique au développement. En conséquence il appartient au Comité Finexpo de soutenir financièrement les projets qui ont un impact durable sur le développement des pays plus pauvres et qui n'alourdissent pas leurs dettes extérieures. C'est l'objectif du soutien durable ('sustainable lending') qui retient aussi l'attention de l'OCDE.

Il convient de souligner que le portefeuille Finexpo est concentré sur un nombre restreint de pays (en outre le Vietnam, le Kenya et le Sri Lanka), ce qui peut avoir un impact négatif sur l'utilisation des budgets Finexpo si d'aventure l'un de ces pays voyait son statut d'éligibilité à l'aide liée supprimé ou s'il décidait de prendre des mesures pour réduire sa dette extérieure. L'un des objectifs de Finexpo sera d'essayer de convaincre les exportateurs à s'orienter vers de nouveaux marchés et de nouveaux pays.

Pour mieux cibler son « mission statement », le Secrétariat Finexpo a adapté le Manuel Finexpo afin d'informer au mieux les exportateurs belges et autres interlocuteurs sur les missions de Finexpo, les procédures et critères à appliquer pour la sélection de projets, etc. Ces adaptations se feront de manière récurrente pour tenir compte des réalités mouvantes tant sur le terrain qu'au niveau budgétaire.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat Finexpo a continué à développer un cadre stratégique interne, et à établir des critères plus précis et pertinents pour le choix des projets financés avec un soutien public.

Le Manuel peut-être consulté sur le site <http://diplomatie.belgium.be> (section diplomatie économique).

Globalement, le nombre de dossiers examinés par le Comité Finexpo a diminué en 2013 mais cela n'est pas en soi un critère pour évaluer la qualité du service assuré aux exportateurs. A un niveau global, les politiques d'austérité mises en place par les gouvernements nationaux et supranationaux ont un impact sur la vie économique des citoyens et sur l'activité des entreprises. Les risques politiques ont augmenté dans une série de pays jusqu'au pourtour de la Méditerranée. Nombre d'entreprises font face à des difficultés de trésorerie ce qui les poussent à réduire leur carnet de commandes. Les négociations en cours sont suspendues ou se prolongent au-delà des périodes normales de conclusion des contrats. Le problème de l'accroissement des marges bancaires (coût de liquidité) demandées aux exportateurs - même s'il a eu tendance à régresser quelque peu - reste préoccupant et de nature à saper l'action de soutien public offert tant par le Ducroire que par Finexpo.

Compte tenu de ces faits qui perdurent dans le temps, les pays membres de l'OCDE ont décidé de procéder au réexamen de la composition du taux CIRR afin de voir quelles sont les possibilités de mieux tenir compte notamment des différents coûts bancaires imposés aux exportateurs et qui constituent un frein important pour le financement des projets soutenus par Finexpo.

La faiblesse récurrente des taux d'intérêt conjuguée à une économie qui stagne a un impact négatif pour ce qui a trait aux demandes de stabilisation du taux d'intérêt. La demande exclusive pour les bonifications avec don confirme l'intérêt de cet instrument pour nos exportateurs car il permet de moduler les périodes de remboursement et donc les coûts bancaires attachés à celle-ci.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent - par le biais des instruments financiers dont dispose Finexpo - soutenir les exportateurs lorsqu'ils négocient des contrats à la grande exportation. Réduire les budgets accordés à Finexpo pour le soutien de l'exportation belge en situation budgétaire et financière difficile ne constituerait pas une réponse appropriée au moment où les exportateurs se plaignent amèrement de la concurrence « déloyale » de certains pays qui ne font pas partie de l'OCDE et dans un contexte économique où certaines autorités publiques cherchent délibérément à favoriser les productions nationales.



Hilda Ackermans
Vice-Présidente



Johan Van Dessel
Président